

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 mai 2016

Présents : Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Dominique BARBOT, Sophie CAILLARD, Virginie DELAHAYE, Géraldine GERIN, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés : Monsieur David SUPPLICIAU

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Il n'y a pas de remarque sur le dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation et indique le montant des subventions notifiées : 30.000 € de subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement aux Gazattes, 11.522 € de subvention de l'ADEME pour l'étude de dépollution du Champ des Grillons, ainsi que 20.365 € de DETR pour la mise en accessibilité de la Mairie. Le Conseil en prend acte.

1- RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE TRANSPORTS ROUTIERS POUR LES SCOLAIRES

Les communes membres de la Communauté de Communes de Loire et Nohain se sont constituées en groupement de commandes pour la passation du marché public de « Transport routier pour les scolaires du périmètre de la Communauté de Communes Loire et Nohain ». L'objectif est d'obtenir des tarifs intéressants pour les membres du groupement. Ledit groupement arrive à son terme en septembre 2016. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion au groupement de commandes, d'approuver la convention constitutive du groupement, désigne la commune de Cosne-Cours-sur-Loire comme coordonnateur et mandataire du groupement, et M. Patrick BONDEUX comme membre titulaire de la Commission d'appel d'Offres compétente, Mme Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, comme suppléante.

2- DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA CREATION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération du 7 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création de vestiaires sportifs de type construction modulaire pour 170 000 € H.T. et sollicité une subvention de 136 000 € au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

De récentes réunions de travail ont démontré que le recours à une construction modulaire n'est plus une condition déterminante de la réalisation du projet, entraînant, de fait, une réévaluation du coût de l'opération, estimée désormais à 184 200 € HT, maîtrise d'œuvre incluse.

D'autres financeurs potentiels ont été approchés pour soutenir ce projet. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver le projet nouvellement modifié, de solliciter les subventions auprès des nouveaux financeurs, et ainsi de modifier le plan de financement initial, comme suit :

Création de vestiaires sportifs - Coût prévisionnel du projet (H.T.)	184 200 €
DSIPL au titre de la redynamisation et du développement des bourgs-centres (37,79 % du montant prévisionnel H.T.)	69 612,50 €
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre du programme « Equipements et matériels sportifs » (24,97 % du montant prévisionnel H.T.)	46 000,00 €
Ligue de Football Amateur au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (10,86 % du montant prévisionnel H.T.)	20 000 €
Conseil Départemental de la Nièvre au titre de l'aide aux « Equipements sportifs de proximité » (6,38 % du montant prévisionnel H.T.)	11 747,50 €
Fonds propres (20 % du montant prévisionnel H.T.)	36.840,00 €

3- DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération du 7 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réalisation d'un parcours pédagogique sur le thème de la Loire, pour un montant de 22.000,00 € H.T. Des subventions ont été sollicitées auprès de plusieurs financeurs. Il s'avère que le Contrat de Plan Interrégional Etat-Région Loire (CPIER) 2015-2020 est un dispositif permettant le subventionnement de ce type de projet. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention de 15 100,00 € au titre du CPIER Loire 2015-2020, et de modifier le plan prévisionnel du projet comme suit :

Parcours Pédagogique - Coût prévisionnel du projet H.T. (y compris honoraires)	22 000,00 €
Subvention au titre de la réserve parlementaire Soit 11,36 % du montant H.T. du projet	2 500,00 € (acquis)
Subvention du Contrat de Plan Interrégional Etat-Région Loire 2015-2020 au titre de l'action « Mettre en valeur des sites naturels remarquables emblématiques » Soit 68,64 % du montant H.T. du projet	15 100,00 €
Fonds propres (20 % du montant prévisionnel H.T.)	4 400,00 €

4- DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES PENALITES DE RETARD AVEC REALISATION DE TRAVAUX A TITRE GRACIEUX – TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DU QUAI DE LOIRE

Ce point est retiré de l'ordre du jour du Conseil Municipal, les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées au Quai de Loire n'étant pas achevés.

5- CONTRAT AIDE GROUPE SCOLAIRE

Par délibération du 4 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé de renouveler le contrat aidé affecté à l'école maternelle et aux activités périscolaires, pour 28H50/ semaine. Le planning prévisionnel de l'agent concerné a récemment été modifié. Le temps de travail annualisé de l'agent a donc été redéfini, et correspond à 26H50/ semaine. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le renouvellement du contrat aidé pour une durée hebdomadaire de 26H50.

6- QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil qu'une entreprise mandatée par la société ORANGE a procédé ce jour, à des tests destinés à vérifier la couverture en téléphonie mobile de la place de la Paix. L'objectif, pour Orange, est de déterminer si la cabine téléphonique de la Place peut être retirée. Madame le Maire, qui a assisté à ces opérations, insiste sur le caractère discutable de ces tests, réalisés en statique, à l'extérieur, avec des téléphones mobiles très performants.

- Monsieur Patrice JOLY, Président du Conseil Départemental, a adressé à M. le Premier Ministre une lettre l'alertant sur la suppression récurrente des services publics en milieu rural, et plus particulièrement dans la Nièvre. Madame le Maire donne lecture de la réponse apportée à ce courrier : il est indiqué que le dossier est transmis à Monsieur Jean-Michel BAYLET, ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales.

- Le budget 2016 de la Communauté de Communes Loire et Nohain est à la disposition des administrés à l'accueil de la Mairie.

- Le Bulletin Municipal est en cours de distribution.

- Madame le Maire indique que le surpresseur « de la Montagne » est désormais en service.

- Du 9 au 13 mai prochains, la société IRH, chargée du diagnostic du réseau d'assainissement de la commune, va procéder à des tests à la fumée qui permettront de mettre en évidence d'éventuelles anomalies sur le réseau. Des courriers sont en cours de distribution pour informer les administrés de la réalisation de ces tests.

- Il est à noter que quatre grandes manifestations ont lieu à Neuvy, la semaine courante : le jeudi 5 mai, 17 embarcations prendront le départ à midi, d'une « remontée du saumon », Quai de Loire, pour une arrivée à La Charité-sur-Loire en fin d'après-midi ; le même jour, et dès le matin, le Football Club de Neuvy organise son tournoi annuel ; le 7 mai aura lieu la Commémoration Départementale de la chute de Dien Bien Phu, avec une messe en l'Eglise Saint Laurent, suivie d'un vin d'honneur à la salle des Fêtes ; et enfin, la Commémoration du 8 mai

1945 aura lieu ce dimanche à 11h30, Place de la Paix, et sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité, au centre de télétravail, Place Alexandrine Semence.

- Madame le Maire informe le Conseil qu'en raison de travaux sur un tronçon de ligne SNCF en région parisienne, aucun train ne circulera les week-ends du mois de mai sur le secteur. Elle regrette que de telles dispositions impactent le territoire, alors que les municipalités ne ménagent pas leurs efforts en termes d'organisation et d'argent pour soutenir les manifestations locales du mois de mai.

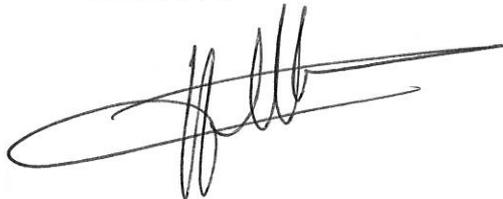
- Une nouvelle entreprise artisanale s'installera dans les prochaines semaines à Neuvy. Le jeune entrepreneur a une activité de serrurerie, métallerie, ferronnerie d'art, miroiterie.

- Enfin, la parole est donnée à un administré qui fait part au Conseil de son inquiétude sur l'état du point d'apport volontaire situé à proximité de la gare : des dépôts « sauvages » de débris autour de cet équipement nuisent à l'esthétique de l'entrée de la commune. Madame le Maire indique que le service de ramassage des ordures ménagères adresse régulièrement des courriers d'avertissement aux personnes responsables de ces dépôts lorsqu'ils peuvent être identifiés, ce qui n'est pas toujours le cas. L'installation d'un système de vidéosurveillance est à l'étude.

Madame le Maire clôture la séance après avoir vérifié qu'aucune doléance n'était portée au cahier.

Fin de séance à 20H50.

La secrétaire,
Alison PETIT



Le Maire,
Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

